



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 29 octobre 2020

**Discours de M. Jean CASTEX, Premier ministre,
devant le Sénat**

**Déclaration du Gouvernement relative à l'évolution de la situation sanitaire et aux
mesures nécessaires pour y répondre**

Jeudi 29 octobre 2020

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Mesdames les sénatrices et Messieurs les sénateurs,

C'est dans un contexte particulièrement dramatique après l'attentat atroce qui vient d'être perpétré à Nice que je m'adresse à vous cet après-midi. Le Président de la République s'est rendu sur place. Il était de mon devoir d'être présent ici au Sénat, dans mes fonctions, comme cela était prévu. La vie démocratique que certains souhaitent abattre doit plus que jamais suivre son cours.

La France subit une nouvelle fois une attaque sanglante. La République doit rester debout. Et c'est pour cette raison que je prononcerai depuis cette tribune le discours que j'avais préparé à votre attention.

Avant cela, permettez-moi de vous dire que le vendredi 16 octobre, avec le meurtre de Samuel PATY, c'est la liberté d'expression et d'enseigner qui était prise pour cible. Aujourd'hui, avec les victimes de Nice, c'est la liberté de culte et, au-delà, la liberté de conscience qui sont attaquées.

Dans cette heure d'une gravité exceptionnelle, où l'émotion du pays est à son comble, permettez-moi d'abord d'adresser au nom du Gouvernement mes plus profondes condoléances aux familles et aux proches des victimes, mais aussi un message de soutien, en notre nom à tous, aux catholiques de ce pays qui viennent d'être frappés au cœur, dans une de leurs églises et à la veille des fêtes de la Toussaint.

Le Président de la République a immédiatement convoqué pour demain un Conseil de défense et de sécurité nationale, et j'ai d'ores et déjà porté le plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national. Vous avez raison Monsieur le Président : la République ne faiblira pas, la République n'abdiquera pas.

Mesdames et Messieurs les sénateurs, il faut remonter de près d'un siècle dans l'histoire de la France, de l'Europe et du monde pour trouver une crise sanitaire comparable à celle que nous vivons.

Hier soir, le Président de la République a souhaité s'adresser directement aux Français pour leur faire part des décisions qui ont été prises pour affronter l'épidémie. Aujourd'hui, il me revient, comme l'article 50-1 de la Constitution m'y autorise, de venir devant vous pour vous présenter toute à la fois les raisons et les modalités de ces nouvelles mesures. Il nous appartiendra ensuite d'en débattre et il vous appartiendra de vous prononcer.

Je tiens évidemment à dire ici devant la Haute Assemblée que j'ai parfaitement conscience que nous demandons à nos concitoyens, dans une période déjà particulièrement troublée, de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices, mais ils sont rendus nécessaires par cette nouvelle flambée de l'épidémie. Cette flambée vous le savez ne concerne pas que la France, et l'ensemble des pays européens y sont aujourd'hui soumis. L'accélération brutale et soudaine, en large partie imprévue avec cette intensité y compris par la communauté scientifique, nous oblige à agir plus fort encore. Car ce virus, convenons-en tous ensemble, doit appeler chacune et chacun à la plus grande humilité. Le caractère totalement inédit de cette crise, et les difficultés à y faire face, tiennent en effet à ce que ce virus n'existait pas il y a encore un an, et reste toujours en large part imprévisible.

La France, à l'instar de ses voisins, a déconfiné de manière progressive et territorialisée à partir du 11 mai. Dès que les signes de reprise épidémique se sont manifestés, cet été, elle a adopté une réponse également progressive et territorialisée, également à l'instar de ses voisins. Ici, surtout devant cette assemblée dont je connais l'attachement à la France des territoires, au dialogue et à la proximité, je tiens à saluer les élus locaux, avec lesquels je suis en relation permanente, depuis des semaines. Je voudrais souligner leur grand sens des responsabilités. Dans la gestion de cette crise, le couple préfet-maire, dont je me suis depuis toujours fait l'ardent promoteur, fonctionne très bien et je remercie également les régions et départements pour leur mobilisation constante.

Mais cette stratégie se heurte aujourd'hui à la flambée de l'épidémie, j'insiste sur ce mot. Je l'ai dit ce matin devant l'Assemblée nationale, et vous le savez : aucun pays d'Europe n'est épargné. Je discute régulièrement avec mes homologues sur les situations qu'ils rencontrent et sur les mesures qu'ils prennent.

En France, l'épidémie est désormais partout et sur l'ensemble des territoires. Si la mortalité, comment pendant la première vague, affecte principalement des personnes très âgées, la maladie frappe toutes les générations avec des formes graves et des séquelles parfois lourdes et durables.

Aujourd'hui, 60 % des lits de réanimation sont occupés par des patients Covid, soit deux fois plus qu'il y a quinze jours. Nous allons devoir gérer au mois de novembre un pic d'hospitalisations plus élevé qu'au mois d'avril dernier. Je l'ai dit, je le répète : l'accélération du virus nous oblige à accélérer la mise en œuvre de nouvelles mesures sanitaires.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé d'instaurer un nouveau confinement, à l'échelle du pays tout entier, jusqu'au 1er décembre, avec des adaptations pour

les seuls départements et territoires d'Outre-mer. Tous nos voisins européens sont ou seront contraints d'adopter des mesures similaires. Et cela pour une raison bien simple : c'est la seule solution. La seule solution pour sauver des vies.

Il ne m'a pas échappé que certains soutiennent que multiplier les lits de réanimation suffirait à endiguer l'épidémie. C'est refuser de comprendre que les murs et les lits ne suffisent pas, que l'on ne forme pas un médecin réanimateur ou une infirmière spécialisée en six mois. Mais quand bien même, Mesdames et Messieurs, pourrions-nous augmenter nos capacités hospitalières sans limite, ce raisonnement supposerait que nous acceptions de voir le nombre de morts et de personnes intubées s'envoler. C'est exactement vers le contraire que nous devons aller : prévenir plutôt que guérir, empêcher l'épidémie de progresser.

Par ailleurs, il est une seconde idée fausse que je ne peux pas laisser prospérer et que j'entends bien combattre ici devant vous. En effet, certains proposent de confiner les plus vulnérables de nos concitoyens, à commencer par les personnes âgées. Qui peut croire qu'il soit possible d'établir un mur étanche entre les aînés et le reste de la population ?

Il est tout aussi faux de penser que l'on pourrait laisser galoper impunément l'épidémie dans toute la population sans qu'elle ne finisse par atteindre, justement, ceux que nous cherchons à protéger.

Pourtant, nous savons d'expérience que le confinement n'est pas exempt de graves conséquences économiques, psychologiques et sociales. C'est la raison pour laquelle cette nouvelle forme de confinement sera différente de celle que nous avons connue au printemps dernier. Nous avons appris et tiré les leçons de la première vague.

Première différence majeure, les établissements scolaires resteront ouverts. Le confinement du printemps dernier a accru le risque de décrochage scolaire pour les enfants, en particulier les plus défavorisés. Je sais également que les enseignants ont été affectés au printemps dernier d'être séparés de leurs élèves mais je sais aussi pouvoir compter sur leur dévouement et leur attachement à l'école de la République à un moment où, comme je l'ai dit au début de ce discours, elle a été attaquée avec la volonté de l'intimider.

Comme tous nos grands services publics, je pense à La Poste et aux guichets d'administration, l'Éducation nationale doit continuer à fonctionner. Les crèches, les écoles, les collèges, les lycées resteront ouverts, et il en ira de même du secteur périscolaire. Dès la rentrée de lundi, en dehors du renforcement général de nos mesures de sécurité, le protocole sanitaire applicable à ces établissements sera renforcé pour assurer la protection de tous : les enfants, les enseignants, les parents d'élèves. Conformément à l'avis que nous ont transmis hier la Société française de pédiatrie et le Haut conseil de santé publique, le port du masque sera étendu aux enfants du primaire, dès l'âge de six ans.

Alors que la France avait connu une récession parmi les plus fortes en Europe avec le confinement du mois de mars, tout doit être fait cette fois-ci pour éviter de connaître une chute de l'activité économique aussi brutale qu'au printemps dernier.

Il ne peut être question de mettre à nouveau notre économie sous cloche. Le plus possible d'entre nous doit pouvoir continuer à travailler, autant que possible, dans des conditions sanitaires optimales, et tout en stoppant la circulation virale. Pour cela, le recours au télétravail doit être organisé de la manière la plus massive possible, dans les entreprises comme dans les administrations publiques.

S'agissant de ceux pour qui le télétravail n'est pas possible, et dont les activités resteront autorisées, des attestations dérogatoires permettront la poursuite de l'activité. Le secteur du BTP doit continuer à travailler, nos usines doivent fonctionner et les agriculteurs poursuivre leurs activités.

Pour autant, nous le savons, Mesdames les sénatrices et Messieurs les sénateurs, ce confinement aura, malgré notre volonté de l'adapter, des conséquences sociales et économiques majeures, en particulier pour les secteurs, déjà fragilisés, qui vont à nouveau faire l'objet d'une fermeture administrative. C'est aussi ce défi, considérable, que nous devons relever.

Je comprends la difficulté immense, la détresse, qui touche ceux que pour des motifs d'intérêt général sanitaire on empêche de travailler. Comme lors de la première vague, les commerces, à l'exception de ceux de première nécessité, seront fermés, tout comme les bars et les restaurants. Seront également fermés les entreprises de l'évènementiel, du sport, et les secteurs du cinéma et du spectacle vivant. Suspendre temporairement ces activités est particulièrement douloureux car il y va aussi de l'esprit français, mais nous devons à nos concitoyens une ligne claire et des décisions lisibles.

Je pense aussi à ceux dont l'activité qui, sans être formellement interdite, subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire : le tourisme, l'hôtellerie, l'aéronautique et l'automobile, les chauffeurs de taxi... Nous ferons tout pour accompagner ces secteurs, leurs salariés et tous les indépendants afin de repousser le risque de faillite.

L'État a déployé au cours de la première phase des mesures de soutien exceptionnelles, saluées en Europe comme étant parmi les plus ambitieuses. Ces mesures seront reconduites et amplifiées car nous savons que notre tissu économique a été particulièrement fragilisé, depuis le printemps dernier.

Mercredi, le Conseil des ministres adoptera un nouveau projet de loi de finances rectificative pour l'exercice 2020, prévoyant une enveloppe de 20 milliards d'euros supplémentaires pour financer ces mesures de soutien exceptionnelles. Ces dépenses que nous devons assumer ensemble sont d'abord un investissement car elles ont pour objet de limiter le coût économique, financier mais surtout humain de cette pandémie.

Le Gouvernement a parfaitement conscience que certains de nos concitoyens ont souffert plus que d'autres depuis le début de cette pandémie, et que ce sont les mêmes qui vont encore être tout particulièrement affectés par ce nouveau confinement. Je pense évidemment aux jeunes, aux indépendants, aux travailleurs dits de la deuxième ligne, aux personnes fragiles et précaires. En concertation avec les partenaires sociaux – que j'ai reçus en début de semaine et dont je salue le haut sens des responsabilités – avec les associations et les organisations professionnelles, nous allons renforcer les solutions adaptées à leurs situations. Permettez-moi de m'adresser directement à eux à travers vous pour leur dire que la solidarité nationale continuera à se déployer pleinement.

Les mesures que nous prenons sont particulièrement difficiles à accepter pour une population qui a déjà affronté de longues semaines de confinement au printemps dernier. C'est la raison pour laquelle la situation sera soumise à une première évaluation au bout de quinze jours afin d'ajuster éventuellement ce dispositif.

Nous sommes déjà à pied d'œuvre pour anticiper l'échéance du 1er décembre. Pour améliorer encore nos outils de prévention. Pour tester mieux et plus, pour alerter plus vite, pour protéger de manière plus efficace encore. Pour vivre avec ce virus jusqu'à ce que la science nous

permette d'en venir à bout. Dans cette attente, nos concitoyens sont inquiets. Beaucoup sont en souffrance, tous sont concernés par cette maladie, tous sont menacés par la crise économique.

Cette crise est un rendez-vous avec nous-mêmes. Car la vie avec le virus, la maîtrise de cette épidémie, repose avant tout sur notre responsabilité individuelle et collective. Une part de la solution est entre les mains de chacune et chacun d'entre nous. Adaptons nos comportements, respectons les gestes barrières, protégeons-nous, protégeons les autres, y compris chez nous. Nous devons toutes et tous nous hisser à la hauteur des circonstances exceptionnelles que traverse la France.

Mesdames les Sénatrices et messieurs les Sénateurs, nous vivons un moment particulièrement difficile où nous devons affronter avec le virus un ennemi qui n'a ni stratégie, ni tactique, ni volonté particulière mais qui tue.

Aujourd'hui, si la France est à nouveau horrifiée et endeuillée, la République tient debout. La double épreuve qui nous frappe est totalement inédite. Nous devons faire corps.

Nous faisons le choix de la vie, et de la solidarité, car c'est le seul qui s'impose.

Je vous remercie.